



La Bastidonne



COMMUNE DE LA BASTIDONNE

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 084-218400109-20221005-2022_028_D-DE

République Française
Département du Vaucluse
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : mairie@la-bastidonne.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 1

Ayant donné procuration : 3

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

27 Septembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

27 Septembre 2022

N°2022_028_D

Objet : Désignation d'un conseiller municipal délégué aux grands travaux

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

L’an deux mille vingt-deux et le quatre octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire.**

ETAIENT PRESENTS : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Emilie CONNAULTE, Laure VINCENT, Sandrine PEREIRA, Thomas NERVI, Vincent MARTIN, Lou LOMBARD, Éric LEVANTIS.

Excusés et ayant donné pouvoir : Alexandre HAYEK a donné pouvoir à Michel PARTAGE, Maryvonne ROSELLO a donné pouvoir à Béatrice GRELET, Hugues SERVIERE a donné pouvoir à Laure VINCENT.

Absent excusé : Aurélia BAZERLI.

Secrétaire de séance : Éric LEVANTIS.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que des grands travaux d’aménagement de la commune sont programmés en 2022 et 2023. Il y a lieu de désigner un délégué afin de représenter la commune pour ces grands travaux.

Cette délégation continuera jusqu’à la fin du mandat en 2026.

Décision

Après en avoir délibéré le conseil municipal désigne à l’unanimité :

- Vincent MARTIN

Comme conseiller municipal délégué aux grands travaux pour représenter la commune sur tous les dossiers de grands travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.



Fait à La Bastidonne,
Le 05 octobre 2022,
PARTAGE Michel, Maire